



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

DRRH

Direction des Relations et des Ressources
Humaines

BPID

Bureau des Personnels d'Inspection et de
Direction

Affaire suivie par

Christine DUBOIS

Téléphone

01 57 02 62 36

01 57 02 62 35

Fax

01 57 02 62 40

Mél

ce.bpid@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco

94010 Créteil cedex

Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 6 septembre 2018

Le Recteur de l'académie de Créteil
Chancelier des Universités

à

-Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne,

-Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement,

Circulaire n° 2018-075

Objet : Affectation en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Wallis-et-Futuna, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte – rentrée scolaire 2019.

Référence : Note de service ministérielle n° 2018-103 du 27 août 2018, parue au BO n° 31 du 30 août 2018.

NOR [MENH1822072N](#)

La présente circulaire a pour objet de fixer les modalités de participation aux opérations d'affectation des personnels de direction pour la rentrée scolaire 2019, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Wallis-et-Futuna, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte.

I – Dispositions générales

⇒ Personnel concerné

Ces dispositions s'appliquent uniquement aux candidats appartenant au corps des personnels de direction, relevant du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié et qui exercent hors de ces territoires depuis au moins trois ans.



2

II – Modalités de candidature et calendrier

⇒ Constitution et transmission du dossier

1. Dossier de candidature :

Il doit être saisi en ligne sur le site internet ministériel, à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr

à partir du lundi 10 septembre 2018, jusqu'au lundi 1^{er} octobre 2018 minuit.

A compter du mardi 2 octobre 2018, aucune modification de vœux ne pourra être prise en compte.

Les postes vacants et susceptibles d'être vacants seront disponibles sur le serveur, à compter du **lundi 10 septembre 2018**. Il est à noter que tout poste est susceptible d'être vacant.

2. Edition de la confirmation :

Les candidats devront se connecter à nouveau entre **le mardi 2 octobre et le lundi 8 octobre 2018 minuit** pour éditer la confirmation de leur demande d'affectation.

Cette confirmation de demande d'affectation comporte 3 pages et constitue le dossier de candidature.

Attention : les candidats ne confirmant pas leur demande d'affectation sont réputés y renoncer.

3. Examen des demandes d'affectation :

Les candidats devront transmettre à la direction des services départementaux de l'éducation nationale **le mercredi 10 octobre 2018, au plus tard**, pour avis de madame ou monsieur l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale, puis de monsieur le recteur, leur dossier de candidature dûment rempli et accompagné des pièces suivantes :

- La confirmation de demande d'affectation ;
- Une copie du dernier compte-rendu d'entretien professionnel ;
- L'annexe 1 « avis des autorités académiques » ;
- Une lettre de motivation ;
- L'arrêté de nomination dans le corps des personnels de direction ;
- Le dernier arrêté de promotion d'échelon.

Les appréciations et avis hiérarchiques seront communiqués, pour signature et observations éventuelles, aux candidats, avant transmission au ministère.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT